MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA PROSPECTIVE

BURKINA FASO Unité-Progrès-Justice

CABINET

½-0107

ARRETE N° 2024 MEFP/CAB portant fixation de la liste des projets spécifiques de la Transition

LE MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA PROSPECTIVE

Vu la constitution;

Visa et nº 00147 gainmain du 03/02/2024

Vu la charte de la transition du 14 octobre 2022;

Vu le décret n° 2022-0924/PRES-TRANS du 21 octobre 2022 portant nomination Premier Ministre et son rectificatif le décret n°2023-0017/PRES-TRANS du 21 octobre 2023 portant nomination janvier 2023 ;

Vu le décret n°2023-01738/PRES-TRANS/PM du 17 décembre 2023 remaniement du gouvernement ;

Vu le décret n°2023-0996/PRES-TRANS/PM du 02 décembre 2022 portant attribute des membres du gouvernement ;

Vu le décret n°2023-0198/PRES-TRANS/PM/MEFP du 13 mars 2023 portant organisation du Ministère de l'économie, des finances et de la prospective ;

Vu la loi n°039-2016/AN du 02 décembre 2016 portant règlementation générale de la commande publique ;

Vu le décret n°2017-0049/PRES/PM/MINEFID du 1^{er} février 2017 portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et de délégations de service public, ensemble ses modificatifs;

Vu le décret n°2017-0050/PRES/PM/MINEFID du 1^{er} février 2017 portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité de régularisation de la commande publique ;

Vu le décret n°2017-0051/PRES/PM/MINEFID du 1^{er} février 2017 portant règlementation de la maîtrise d'ouvrage public déléguée ;

Vu le décret n°2023-0966/PRES-TRANS/PM/MEFP du 9 août 2023 portant modalités de passation des marchés publics dans le cadre de la mise en œuvre des projets spécifiques.

ARRETE

<u>Article 1</u>: En application des dispositions de l'article 4 alinéa 3 du décret n°2023-0966/PRES-TRANS/PM/MEFP du 9 août 2023 portant modalités de passation des marchés publics dans le cadre de la mise en œuvre des projets spécifiques, le présent arrêté fixe la liste des projets spécifiques adoptés en Conseil des Ministres.

<u>Article 2</u>: La liste des projets spécifiques est annexée au présent arrêté. Elle peut être actualisée chaque trimestre.

<u>Article 3</u>: Le secrétaire général du ministère de l'économie, des finances et de la prospective est chargé de l'application du présent arrêté qui prend effet à compter de sa date de signature.

Ouagadougou, le

2 0 FEV 2024

Pour le Ministre de l'Economie, des Finances et de la Prospective, le Ministre délégué,

ie, deschargé du Budget

Aminata BAKO/TRAORE

Officier de l'Ordre de l'Etalon

N°	INTITULE DU PROJET	FINANCEMENT	(FURITO)	
	MINISTERE DE L'ENSEIG	NEMENT SUPERI	EUR, DE LA RECI	HERCHE ET DE L'INNOVATION
1	Construction du Rez-de-chaussée du siège du CEFORGRIS Équipement en tables-bancs	IDA	E00 000 000	Société des entreprises des Construction
TOTAL			500 000 000	

